



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 087-218717809-20250410-2025025-DE



2025-025

**Nombre
de Conseillers :**

en exercice -23-

présents 18

votants 21

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le 10 avril

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIERRE-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : M. LAUSERIE, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT

Pouvoirs : M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. CHAUGNY donne pouvoir à M. BÉNARD, Mme DOUSSAINT donne pouvoir à Mme DELOS

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance

TRANSFERT DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET DE L'EAU VERS LE SYNDICAT VIENNE COMBADE

Madame le Mairie rappelle au Conseil municipal que la compétence eau potable a été transférée le 1er janvier 2025 au Syndicat Vienne Combade (SVC).

Dans le cadre de ce transfert plusieurs étapes sont nécessaires :

- la clôture du budget annexe eau et la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune
 - la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de la compétence ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens
 - la possibilité de transférer les excédents ou les déficits du budget annexe au Syndicat.
- Le principe général est le suivant : les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert de compétences sont maintenus dans la comptabilité de la commune car ils sont la résultante de l'activité de celle-ci lorsqu'elle était compétente.

Les résultats du budget annexe eau potable sont les suivants :

- Résultat d'exploitation : + 293 892,22 €
- Résultat d'investissement : + 306 529,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

• DÉCIDE

- de conserver une partie des résultats d'exploitation : + 84 854,00€
- de transférer au Syndicat Vienne Combade les résultats :
 - d'exploitation : + 209 038,22€
 - d'investissement : + 306 529,54 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 11/04/2025
Qualité : MAIRE

Pour Copie conforme
Le Maire,
Claudette ROSSANDER